

2 J M

Société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros
Siège social : 55 rue Cardinet - 75017 Paris
949 097 349 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 1^{ER} AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six,
le 1er avril,

Monsieur Jonathan Gotlib, agissant en qualité de président de la Société (le « **Président** »),
agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la loi et les statuts (les « **Statuts** »),
décide de se prononcer sur les décisions suivantes :

1. Transfert du siège social – modification corrélative de l'article 4 (*Siège Social*) des Statuts ;
2. Pouvoirs pour formalités.

* * *

PREMIERE DECISION

Transfert du siège social – modification corrélative de l'article 4 (Siège Social) des Statuts

Le Président,

après avoir pris connaissance des Statuts,

décide de transférer le siège social de la Société au 68 boulevard de Courcelles – 75017 Paris,

décide que l'article 4 (*Siège Social*) des Statuts sera à présent rédigé comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé au : 68 boulevard de Courcelles – 75017 Paris.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Président.

Tout transfert en un autre lieu du territoire français sera pris par décision collective des associés dans les formes prévues à l'Article 24. »

DEUXIEME DECISION

Pouvoir pour formalités

Le Président,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous seing privé en vue de l'accomplissement de toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire.

Soumis à la signature électronique le 1^{er} avril 2026.

Signé par :
Jonathan Gotlib
8FC26EE4F1CE4AC...

Monsieur Jonathan Gotlib
Président